

# Swiss Life Holding

Zurich

## RESULTAT INTERMEDIAIRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE SUR TOUTES LES ACTIONS NOMINATIVES D'UNE VALEUR NOMINALE DE CHF 50 CHACUNE DE LA SOCIETE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE, ZURICH

Le 23 septembre 2002, Swiss Life Holding a lancé une offre publique d'échange sur toutes les actions nominatives de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine (désignée ci-après «Rentenanstalt/Swiss Life»):

1 action nominative de Rentenanstalt/Swiss Life d'une valeur nominale de CHF 50 est échangée contre  
1 action nominative de Swiss Life Holding d'une valeur nominale de CHF 50.

### Résultat intermédiaire

A l'expiration du délai de l'offre fixé au 18 octobre 2002, un total de 8 818 860 actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life avait été présenté à Swiss Life Holding à l'échange. Cela représente 75,07% des 11 747 000 actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life sur lesquelles porte l'offre d'échange. Swiss Life Holding détient donc désormais 75,07% des voix et du capital-actions de Rentenanstalt/Swiss Life.

### Réalisation des conditions selon le chiffre 1.5 du prospectus de l'offre

- Durant le délai de l'offre, plus de 85% de toutes les actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life sont proposées à Swiss Life Holding à l'échange. Cette condition n'est pas remplie si l'on considère le taux de présentation de 75,07% mentionné ci-dessus. En vertu du chiffre 1.5 du prospectus de l'offre, Swiss Life Holding renonce cependant à cette condition.
- L'assemblée générale de Rentenanstalt/Swiss Life approuve la suppression de la limitation du droit de vote à 10%. Une assemblée générale extraordinaire a lieu le 23 octobre 2002. La réalisation ou non de cette condition est donc encore en suspens au moment de la mise sous presse de cette annonce.
- L'offre de rachat de Swiss Life Finance Limited aux détenteurs de son emprunt 0,5%, 2001-2006, convertible en actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life ou en actions de HSBC Holdings plc., s'est déroulée avec succès. Il reste moins de EUR 30 000 000 en valeur nominale de cet emprunt en circulation auprès de tiers. Cette condition est ainsi remplie.
- Les autorités compétentes suisses et étrangères n'ont pas encore toutes accordé à Swiss Life Holding et, le cas échéant, à Rentenanstalt/Swiss Life l'ensemble des autorisations dont Swiss Life Holding et Rentenanstalt/Swiss Life ont besoin afin que Rentenanstalt/Swiss Life puisse poursuivre ses activités après l'exécution de la présente offre d'échange. En effet, ces autorisations n'ont pas encore été accordées par les autorités de surveillance compétentes de la France, de l'Italie et de l'Espagne, compte tenu des délais de traitement impartis. Cette condition n'est donc pas encore remplie.
- Swiss Life Holding a demandé à SWX Swiss Exchange d'autoriser la cotation et le négoce de ses actions nominatives auprès de SWX Swiss Exchange et de virt-x. La décision de SWX Swiss Exchange sur la cotation est encore en suspens. Cette condition n'est donc pas encore remplie.

Swiss Life Holding déclare que l'offre d'échange comme ayant abouti; la société se réserve cependant le droit, conformément au chiffre 1.5 du prospectus de l'offre, (i) de repousser l'exécution de l'offre d'échange si les conditions b), d) et e) ne sont pas remplies en temps voulu ou s'il n'y a pas été renoncé pour cette offre d'échange, ou (ii) de se retirer de l'offre.

### Délai supplémentaire d'acceptation

Conformément au chiffre 1.4 du prospectus de l'offre, Swiss Life Holding accorde aux actionnaires de Rentenanstalt/Swiss Life qui n'ont pas encore accepté l'offre d'échange le droit de le faire après coup, entre **le 24 octobre et le 6 novembre 2002, 16 heures HEC.**

### Inscription

#### Garde en dépôt

Les actionnaires dont les actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life sont déposées dans une banque et qui n'ont pas encore accepté l'offre d'échange sont priés de suivre les instructions de leur banque dépositaire.

#### Garde à domicile

Les actionnaires qui conservent leurs actions nominatives Rentenanstalt/Swiss Life à domicile ou dans le coffre d'une banque et qui n'ont pas encore accepté l'offre d'échange sont priés de suivre les instructions selon le Registre des actions de Rentenanstalt/Swiss Life.

#### Actionnaires disposant d'un dépôt d'actionnaire

Les actionnaires qui conservent leurs actions nominatives Rentenanstalt/Swiss Life dans un dépôt d'actionnaire et n'ont pas encore accepté l'offre d'échange sont priés de suivre les instructions selon le Registre des actions de Rentenanstalt/Swiss Life ou par SAG SIS Aktienregister AG, société chargée de la tenue du dépôt.

### Réalisation de l'échange

L'échange des actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life contre des actions nominatives de Swiss Life Holding a lieu au plus tard dix jours de bourse après que l'ensemble des conditions sont remplies ou qu'il y a été renoncé, vraisemblablement avec comme date de valeur le 20 novembre 2002.

22 octobre 2002

## Credit Suisse First Boston

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives de Rentenanstalt/Swiss Life d'une valeur nominale de CHF 50			
– non présentées à l'échange	802 678	CH 000 802678 0	RAN
– présentées à l'échange (2 <sup>e</sup> ligne)	1 485 278	CH 001 485278 1	RANE
Actions nominatives de Swiss Life Holding d'une valeur nominale de CHF 50	1 485 278	CH 001 485278 1	SLHN